



Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie

8 rue Lacave-Laplagne

BP 2357 - 98846 NOUMEA CEDEX

Tél/Fax : (687) 28.51.20

Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr

Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Analyse des résidus de pesticides dans les fruits et légumes en 2019 en référence aux normes européennes

La DAVAR a publié courant 2020, sur davar.gouv.nc, les résultats bruts de son Plan de Surveillance des résidus de pesticides dans les produits végétaux pour 2019.

Jusqu'en 2016, le service administratif de la DAVAR réalisait une analyse des plans de surveillance et présentait les résultats lors d'une réunion à laquelle associations, professionnels et medias étaient invités. Cette pratique a malheureusement disparu, ce qui pose la question de l'exploitation des plans de surveillance.

Les résultats bruts et anonymisés étant publiés, nous les avons étudiés.

Nous avons retenu, pour chaque échantillon, comme critère de non-conformité :

- Soit la présence d'une substance active non agréée en Union Européenne (au 29 mars 2021),
- Soit le dépassement d'une LMR (limite maximale de résidu¹) européenne.

Nous considérons qu'un échantillon est conforme s'il ne contient aucune substance active interdite en Europe et s'il ne dépasse aucune LMR sur les substances actives autorisées en Europe. Ce sont les mêmes règles que celles adoptées pour les analyses que nous avons menées jusqu'en 2016 (voir nos précédents communiqués de presse !).

Résultats pour les produits importés : la situation est toujours aussi mauvaise

29% des 55 échantillons « import » analysés sont non conformes par dépassement des LMR européennes et/ou présence de substances actives interdites en Europe, contre 28 % en 2016, 17% en 2014 et 16 % en 2013.

- 18 substances actives non agréées en Europe ont été détectées (10 sont « PAN Bad Actor »²) et 7 de ces substances³ présentent des résidus dépassant les LMR européennes.

Une mention spéciale ☹ pour le raisin :

- **Carton rouge** avec 1 seul échantillon conforme sur les 5 analysés...
- **Effet cocktail** avec 8 substances actives différentes dans un même échantillon, dont 3 substances actives non agréées en Europe ET en dépassement des LMR européennes !

Résultats pour les produits locaux : une stabilisation des pratiques

7% des 156 échantillons analysés dans le cadre du Plan de Surveillance sont non conformes, contre 6% en 2016, 4% en 2014 et 6% en 2013.

- 9 substances actives non agréées en Europe ont été détectées (contre 2 en 2016 !).
- **Effet cocktail** avec 5 substances actives différentes dans un même échantillon de melon, 4 substances actives différentes sur tomate et enfin 3 substances actives différentes sur poivron et salade.

¹ https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/max_residue_levels_en

²Source : base de données Pesticides Action Network <http://www.pesticideinfo.org>

³ Bifenthrine, chlorpyrifos, methomyl, phorate sulfone, procymidone, propargite, prothiofos

Et de nombreuses questions...

Que se passe-t-il sur la carbendazime ?

La carbendazime (mutagène, perturbateur endocrinien) n'est agréée ni dans l'Union Européenne, ni en Nouvelle-Calédonie, **et ce depuis plusieurs années**. Elle a pourtant été retrouvée dans un échantillon local de fraise avec en plus **un dépassement de la LMR européenne**.

En 2015, la DAVAR a rappelé que la présence de cette substance pouvait être liée à l'utilisation du thiophanate methyl (fongicide, substance agréée en Union Européenne et en Nouvelle-Calédonie). Nous avons noté, en 2017, que de la carbendazime avait été retrouvée sur de nombreux échantillons, parfois avec dépassement des LMR. Nous avons indiqué qu'il fallait sans doute revoir les conditions d'utilisation voire l'agrément du thiophanate methyl. Alors ?

Pourquoi trouve-t-on de la clothianidine sur tomate ?

Cette substance active est un néonicotinoïde (qu'en pensent les abeilles ?). A notre connaissance, son agrément n'a jamais été demandé en Nouvelle-Calédonie. La Davar peut-elle confirmer ? Si cette substance n'est pas agréée, le produit a-t-il été saisi ? le producteur a-t-il été sanctionné ?

Pourquoi trouve-t-on du linuron sur carotte, alors que la substance active n'est plus agréée depuis 2017 ?

Nos conseils aux Calédoniens

- Consommer des fruits et légumes **locaux et de saison**,
- Privilégier des modes d'agriculture plus respectueux de l'environnement : ces produits portent en particulier le label « BioPasifika »,
- Interroger les producteurs de produits labellisés « Agriculture Responsable » sur leur utilisation de pesticides chimiques, car ce mode de production ne les exclut pas.

Nos demandes

Nous redemandons aux pouvoirs publics de sanctionner sévèrement :

- L'emploi de pesticides non homologués,
- Les usages non homologués de pesticides,
- Les dépassements de LMR,

et de faire savoir s'ils ont saisi le tribunal pour demander l'application de sanctions pénales et quelles sont les mesures adoptées pour mettre fin à ces pratiques (par exemple saisie des pesticides interdits).

Nous re-redemandons aux élus de protéger la santé des consommateurs calédoniens en fixant enfin des LMR au niveau de celles de l'Union Européenne, ou à défaut **de démontrer que les LMR qui seront imposées sont plus protectrices pour notre santé**. En 2015, une étude d'impact du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur l'évolution de la réglementation associée aux LMR sur l'importation de fruits et légumes devait être menée. A-t-elle été conduite ? Quels en sont les résultats ? Dans l'attente, nous redemandons aux importateurs de fruits et légumes d'exiger de leurs fournisseurs des produits aux normes européennes.

Nous nous positionnons toujours, que ce soit dans le comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin » ou lors des consultations publiques, pour le bannissement des pesticides CMR PE⁴ de l'agriculture calédonienne, et pour des pratiques agricoles alternatives respectueuses de l'environnement et de l'humain. Les lignes bougent, mais beaucoup trop lentement.

Pour le conseil d'administration,
La présidente, Luce Lorenzin
2 avril 2021
Contact : 75 13 24 / 28 51 20

⁴ Cancérigène Mutagène Reprotoxique Perturbateur Endocrinien